AFRICAN UNION		UNION AFRICAINE
الاتحاد الأفريقي African Commission on Human & Peoples' Rights		UNIÃO AFRICANA Commission Africaine des Droits de l'Homme & l'ddsdes Peuples

No. 31 Bijilo Annex Lay-out, Kombo North District, Western Region, P. O. Box 673, Banjul, The Gambia Tel: (220) 441 05 05 /441 05 06, Fax: (220) 441 05 04 E-mail: au-banjul@africa-union.org; Web www.achpr.org

Communiqué de presse sur le lancement officiel des travaux de la Commission d'enquête dans la région du Tigré en République fédérale démocratique d'Ethiopie

La Commission africaine des droits de l'homme et des peuples (La Commission), en vertu de son mandat de promotion et de protection des droits de l'homme en Afrique, prévu à l'article 45 de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples (la Charte africaine), a l'honneur d'informer le public du lancement officiel ce 17 juin 2021 des travaux de la Commission d'enquête sur le Tigré.

La Commission d'enquête a été créée par la résolution CADHP/ Res. 482 (EXT.OS / XXXII) 2021, sur la mission d'enquête dans la région du Tigré de la République fédérale démocratique d'Éthiopie adoptée lors de la 32ème session extraordinaire tenue virtuellement le 7 mai 2021.

La Commission d'enquête a pour mandat, inter alia, d'enquêter sur les allégations des violations du droit international des droits de l'homme, du droit international humanitaire et d'établir les faits et circonstances qui pourraient constituer des violations graves et massives des droits de l'homme.

La Commission d'enquête entamera ses travaux à Banjul en République de Gambie. Elle mènera des investigations sur le terrain et dans les pays voisins lorsque les conditions seront réunies. La Commission d'enquête siègera pour une période initiale de trois (3) mois qui pourra être renouvelée.

La Commission d'enquête travaillera dans le respect des règles d'indépendance, de confidentialité, d'impartialité, et de neutralité en veillant à la protection des personnes qui coopèrent avec elle.

La Commission invite toutes les parties prenantes à collaborer avec elle afin de lui permettre de remplir sa mission.

Les informations et autres éléments de preuve peuvent lui être transmis à l'adresse suivante:

achpr.inquiry@africa-union.org

Commission Africaine des droits de l'homme et des peuples